



PHOTO
à coller

DOSSIER D'INSCRIPTION ANNÉE UNIVERSITAIRE 2019-2020
Cursus Conservation-restauration des biens culturels spécialité Œuvres sculptée:
Commission d'admission par équivalence (1^{er} cycle)

DATE ET LIEU DE LA COMMISSION : 4 AVRIL 2019 À TOURS

■ IDENTITÉ DU (DE LA) CANDIDAT(E)

Nom : Prénoms :

Nom de naissance : Sexe : Féminin Masculin

Date de naissance : Lieu de naissance :

Département ou pays : Nationalité :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Pays :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Adresse courriel (en majuscules) :

■ DEMANDE D'INSERTION

Année d'étude souhaitée : 2 3

■ ÉTUDES ANTÉRIEURES

Baccalauréat

Intitulé du baccalauréat (ou équivalent) obtenu :

Série : Année d'obtention: Département :

Études post-bac (fournir impérativement les justificatifs)

Année	Classe	Nom de l'établissement	Diplôme préparé ou obtenu

Date : Signature :

Notice à conserver

Commission d'admission en cours de cursus

■ Conditions requises pour accéder au concours

Les candidat(e)s doivent être titulaire d'une licence Préservation des biens culturels (LPBC) ou justifier au minimum de deux années d'études validées (cent vingt crédits européens) dans le domaine de la conservation-restauration des biens culturels auprès d'un établissement d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Les candidat(e)s issu(e)s d'une école française ou étrangère non agréée par le ministère de la Culture doivent justifier au moins de deux années d'études accomplies dans le domaine de la conservation-restauration des biens culturels et l'obtention de cent vingt crédits européens ou équivalence.

Pour les candidat(e)s non francophones, **un niveau B2 est requis au TCF (test de connaissance du français)** ou au DELF (diplôme d'études en langue française). Pour tout renseignement : www.ciep.fr/tcf

■ Calendrier

- › 22 mars 2019 : date limite de dépôt ou de réception du dossier de candidature ,
- › 4 avril 2019 : entretien avec le jury.

■ Constitution du dossier de candidature

- › Le formulaire d'inscription dûment complété et signé ;
- › une lettre de motivation ;
- › un texte rendant compte des connaissances et des expériences acquises ;
- › un à trois dossiers d'étude et d'observation et éventuellement de traitements sur des œuvres ;
- › un chèque de 50,00 € à l'ordre de DDFIP (droit d'examen définitivement acquis pour la constitution du dossier) ;
- › une photographie d'identité à coller sur le formulaire d'inscription ;
- › un certificat de scolarité du dernier établissement fréquenté ;
- › les photocopies des fiches d'évaluation semestrielle des années précédentes et de l'année en cours ;
- › les photocopies des diplômes et des relevés de notes, en traduction assermentée pour les candidat(e)s étranger(ère)s ;
- › la copie du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (pour les candidat(e)s français(es) âgé(e)s de moins de 26 ans) ;
- › pour les candidat(e)s étranger(ère)s la copie du T.C.F. (Test de Connaissance du Français) ou du DELF (Diplôme d'études en langue française) **niveau B2 minimum délivré** par un des centres agréés par le C.I.E.P. (Centre International d'Études Pédagogiques : www.ciep.fr) ;
- › pour les candidat(e)s chinois(es), la photocopie du CDGDC (China Academic Degrees and Graduate Education Development Center) ;
- › pour la convocation et les résultats : deux enveloppes 11 x 22 cm libellées à vos nom et adresse ;
- › pour le retour du dossier : une enveloppe 23 x 32 cm libellée à vos nom et adresse ;
- › six timbres autocollants tarif lettre rapide (ne pas les coller sur les enveloppes).

■ Envoi du dossier de candidature

Le dossier doit être envoyé par courrier à l'adresse suivante :
École supérieure d'art et de design TALM-Tours
Commission d'admission en cours de cursus
40, rue du docteur Chaumier
37 000 Tours

Date limite d'envoi du dossier : 22 mars 2019. Tout dossier incomplet sera refusé.

■ Droits d'inscription

Les demandes de bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux sont à effectuer sur le site Internet du CROUS (*dossier social étudiant*) de l'académie dans laquelle vous étudiez actuellement à **partir du 15 janvier 2019**.

■ Droits d'inscription

Frais d'inscription à la commission

- › Droit d'examen pour la constitution du dossier : 50,00 € (non remboursable).

Frais d'inscription après réussite à la commission

- › Le conseil d'administration fixe annuellement le montant des droits d'inscription (*délibération n° 274-2015 en date du 9 décembre 2015 - arrêté n°A 29 12 2018*).

Pour l'année universitaire 2019-2020, ils s'élèvent à :

- > Étèves non boursiers : 500 €

- > Étèves boursiers :

échelon 7 : 230 €

échelon 6 : 251 €

échelon 5 : 258 €

échelon 4 : 274 €

échelon 3 : 293 €

échelon 2 : 312 €

échelon 1 : 335 €

échelon 0 bis : 353 €

■ Contact

École supérieure d'art et de design TALM-Tours

Brigitte Voisin, responsable pédagogique

Ligne directe +33 (0)2 46 67 39 66 – Courriel : brigitte.voisin@talm.fr